



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | Lundi, 4 juillet 2022

VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire suppléant Luc Delisle, président
 Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers ;
 Serge Beaulieu
 Luc Bertrand
 Anne-Sophie Paquet
 Simon Sheehy
 Denise Thibault

Sont également présents : M. David Bellavance, directeur des travaux publics
 Mme Guadalupe Brito, adjointe à la direction générale
 Mme Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe
 Mme Mylène Robitaille, directrice des loisirs et des communications

Absent : Monsieur le maire Bernard Gaudreau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-07-116

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

22-07-117

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 juin 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Octroi du contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux de la ville de Neuville

22-07-118

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à une demande de prix pour l'entretien ménager de ses édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Conciergerie Mckinnon Inc. au montant de 86 607 \$ (avant taxes) est conforme aux exigences et attentes de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | Lundi, 4 juillet 2022

VILLE DE NEUVILLE

QUE ce conseil municipal octroie le contrat pour l'entretien ménager de ses édifices municipaux pour une durée de six (6) mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, et ce, pour la somme totale de 86 607 \$ (avant taxes) ;

QUE cette dépense soit prise aux postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Renouvellement des assurances collectives des employés de la ville de Neuville

22-07-119

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Neuville venait à échéance le 1^{er} juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté l'entreprise Apogée Groupe Financier 360°, assurances et services financiers, pour négocier auprès des compagnies d'assurances ;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Croix Bleue assurance et la recommandation de l'entreprise Apogée Groupe Financier 360°, assurances et services financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville accorde le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Neuville à la compagnie Croix Bleue assurance pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Avenant au contrat d'assurances générales

22-07-120

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire ajouter un assuré additionnel en responsabilité civile à son contrat d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme rencontre les exigences des assureurs ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour ajouter un organisme à titre d'assuré additionnel en responsabilité civile s'élève à 750,00 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville autorise l'ajout de l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville à titre d'assuré additionnel en responsabilité civile à son contrat d'assurance n° 34007, pour un montant de 750,00 \$ plus taxes ;

QUE la prime additionnelle soit remboursée par l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demande d'aide financière - Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP)

22-07-121

CONSIDÉRANT QUE la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf a transmis une demande d'aide financière le 13 juin 2022 afin que la Ville de Neuville participe à leurs activités de financement ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation remettra encore cette année des milliers de dollars en bourses aux athlètes de la MRC qui se démarquent au niveau provincial, national et international ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | Lundi, 4 juillet 2022

VILLE DE NEUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la FASAP organise la première activité-bénéfice de l'année, soit un tournoi de golf qui aura lieu le 25 août au Club de golf de St-Alban ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir et encourager les athlètes amateurs de la MRC de Portneuf ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'un montant de 100 \$ représentant la commandite d'un trou ;

QUE la somme soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *Dons et subventions* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

9.1 Motion de félicitations à l'attention de monsieur Luc Leclerc, maquettiste

22-07-122

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a retenu, lors de son appel de projet culturel de 2021, la réalisation d'une maquette de la frégate Atalante, projet soumis par la Société d'histoire de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE le maire ainsi que les conseillers présents lors du dévoilement officiel, tenu le 17 juin dernier, ont été à même de constater l'ampleur de la tâche derrière la réalisation de cette œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville, fière et riche de son passé, est heureuse de présenter aux nombreux visiteurs une page de son histoire par le biais de cette œuvre et des affiches d'interprétation qui l'accompagnent ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU, QUE l'ensemble du conseil municipal souhaite par la présente adresser ses plus sincères félicitations à l'attention de l'artiste monsieur Luc Leclerc, maquettiste, pour la réalisation d'une magnifique œuvre installée dans l'église. La Ville de Neuville tient également à souligner le travail colossal de madame Lynda Leblanc, épouse de monsieur Leclerc, qui a grandement participé à la réalisation de l'œuvre pour le montage du cordage liant les toiles à chacun des mâts de la frégate ;

QUE le conseil municipal tienne également à souligner que ce projet n'aurait été possible sans l'implication de M. André Parent, président de la Société d'histoire de Neuville, et son équipe de dévoués bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | Lundi, 4 juillet 2022

VILLE DE NEUVILLE

10. SERVICE DES FINANCES

10.1 Dépôt des comptes du mois de juin 2022

22-07-123

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022, au montant total de 1 486 422,93 \$, et sur proposition dûment appuyée de madame Denise Thibault, ils l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 1 486 422,93 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5^e jour du mois de juillet de l'an 2022.

Manon Jobin, trésorière

10.2 Autorisation de paiement à Saho construction inc. – Projet de réaménagement du Parc de la famille

22-07-124

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 962 576 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour la réfection du parc de la Famille ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme SaHo Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction du parc de la Famille par la résolution numéro 21-09-166 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture Patriarche a transmis la recommandation de paiement numéro 5 pour l'entreprise SaHo Construction Inc. au montant de 309 578,00 \$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecture Patriarche sur la conformité dans l'avancement des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture #0000001157 au montant de 309 578,00 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo Construction Inc. ;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 08000 729 « Parc de la Famille ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Autorisation de paiement à Toiture Québec-réfection de la toiture à l'hôtel de ville

22-07-125

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 170 821 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté l'entreprise Toiture Québec pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture #011863 au montant de 69 259,14 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Toiture Québec ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | Lundi, 4 juillet 2022
VILLE DE NEUVILLE

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 02000 722 « Hôtel de ville ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-07-126

Ayant épuisé les points à l’ordre du jour, sur proposition de madame Denise Thibault, le maire suppléant lève la séance à 19 h 49.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Luc Delisle, président et maire suppléant, reconnaît avoir signé l’ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Luc Delisle

Maire suppléant

Manon Jobin

Trésorière et greffière adjointe